

Stentys

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

PHILIPPE DECLERCQ
6, rue Emile Dubois
75014 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Stentys Inc.

a) Convention de refacturation avec la société Stentys Inc.

Nature et objet

Une convention intra groupe de refacturation a été signée entre votre société et la société Stentys Inc. le 12 octobre 2009. Au titre de cette convention, la société Stentys Inc. refacture à votre société tous les coûts internes (loyers, salaires...) avec une marge de 5 % et les coûts externes sans marge.

Modalités

Le montant refacturé par cette dernière à votre société au titre de l'exercice 2010 est de € 1.201.583.

b) Convention de licence exclusive avec M. Jacques Seguin

Nature et objet

Votre société a signé un accord de licence exclusive avec M. Jacques Seguin, président du conseil d'administration, portant sur tous les brevets dédiés au traitement endovasculaire des bifurcations (hors AAA), détenus directement ou indirectement par ce dernier. Cette convention a été conclue pour la durée de protection des brevets objets de la licence. Les droits de propriété industrielle concédés à la société Devax Inc. avant le 17 octobre 2006 ne sont pas concernés par cet accord.

Modalités

Le montant des royalties payées sur l'exercice au titre de cet accord de licence est de € 5.497.

c) Garanties de passif conclues par les mandataires sociaux avec certains investisseurs

Nature et objet

Les mandataires sociaux de votre société avaient conclu des garanties de passif avec certains investisseurs dans le cadre de contrats d'investissements conclus en 2008 et 2009.

Modalités

Cette convention a pris fin au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Philippe DECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Declercq', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Cassoux', written in a cursive style.

Patrick Cassoux